
Actualité

L'Unaf et la CNSA lancent l'expérimentation d'un dispositif de médiation aidants-aidés

octobre 2020

Partager sur les réseaux

[Télécharger en PDF](#)

Imprimer la page

L'Unaf (Union nationale des associations familiales), la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) étaient réunies le 8 octobre dernier, à Saint-Cloud, dans les locaux de l'Udaf des Hauts-de-Seine (Udaf 92) pour le lancement officiel de l'expérimentation de médiation pour les aidants et les personnes aidées.

L'équipe de Udaf 92 a présenté ses services (protection juridique des majeurs, information et soutien aux tuteurs familiaux, médiation familiale, soutien à la parentalité) en mettant l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie et des ruptures familiales. Elle a également témoigné des réalités familiales complexes observées au quotidien entre les aidants et les aidés.

En effet, être aidant d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie expose à des risques de conflits familiaux : entre personne aidée et personne aidante, mais également entre aidants, par exemple au sein des fratries. Ces conflits peuvent concerner l'organisation du maintien à domicile d'un proche en difficulté pour gérer son quotidien, l'entrée en établissement d'un parent, la répartition de l'obligation alimentaire, la succession, la cohabitation avec un proche en situation de handicap, la prise de décision d'une mesure de protection...

C'est pour aider à apaiser ces tensions, que ce nouveau dispositif de médiation aidants-aidés, objet de la convention que l'Unaf et la CNSA ont signé en lien avec la CNAF, a été mis en place. Cette forme de médiation sera expérimentée dans 22 départements, pendant 2 ans et demi. Elle sera mise en œuvre par les services de médiation familiale et gérée par les Udaf de ces territoires, en lien avec l'Unaf.

Les services de médiation familiale pourront ainsi proposer un espace pour renouer le dialogue, permettre d'évoquer les tensions en toute confidentialité avec un tiers, professionnel diplômé d'État, afin d'apaiser les conflits et de travailler, avec l'ensemble des personnes concernées, sur des solutions durables.

Dans son discours, Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf, a notamment expliqué que ce service "permettra – parmi d'autres dispositifs – de prévenir l'épuisement des aidants et d'apaiser le quotidien des personnes aidées, souvent inquiètes de la dégradation des relations dans leur entourage, entre leurs enfants par exemple."